

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-153 du 21 juillet 2010 portant nomination d'experts  
auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro***

NOR : SASM1030679S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1 et L. 5311-2, R. 5222-5, R. 5222-7 et  
D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2010-12 du 18 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la  
Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic  
*in vitro* à titre complémentaire pour l'année 2010 :

M. BELLET (Dominique).  
M. BINGEN (Edouard).  
M. BOUDOU (Philippe).  
M. BRUNET (Philippe).  
M. CANDOLFI (Ermanno).  
M. CORCUFF (Jean-Benoît).  
Mme COSTE (Joliette).  
Mme D'HERBOMEZ (Michèle).  
M. JOUK (Pierre-Simon).  
M. LY (Thoai Duong).  
Mme MANIEZ-MONTREUIL (Michèle).  
M. SAPIN (Rémy).  
M. SCHMITT (François).  
M. SIMON (François).  
M. SZYMANOWICZ (Anton).  
M. VILLE (Yves).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente  
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 21 juillet 2010.

Pour le directeur général et par délégation :  
*L'adjointe au directeur général,*  
F. BARTOLI